

**11Vernade**

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €

Siège social : 11, rue du Haut Orgeval

78630 Orgeval

RCS Versailles : en cours de formation

(ci-après la « **Société** »)

**PROCÈS VERBAL DES PREMIÈRES DÉCISIONS  
DE L'ASSOCIÉ DE LA SOCIÉTÉ  
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,

LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE,

A Orgeval,

A la suite de la signature des statuts constitutifs de la Société, en date de ce jour, Monsieur **Thomas Bied-Charreton**, seul associé de la Société a décidé ce qui suit :

**PREMIÈRE DÉCISION**

*Désignation du premier Président*

L'Assemblée Générale décide,

conformément aux dispositions de l'article L. 227-6 du Code de commerce ainsi que de l'article 16.1 des statuts de la Société, de nommer en qualité de premier Président :

Monsieur **Thomas Bied-Charreton**

né le 5 janvier 1988 à Versailles (Yvelines), de nationalité française,  
domicilié et demeurant 11, rue du Haut Orgeval, 78630 Orgeval.

La durée du mandat est indéterminée.

Il ne percevra aucune rémunération jusqu'à nouvelle décision contraire. Il bénéficiera en sus du remboursement, sur justificatifs, des frais engagés par lui dans l'exercice de ce mandat.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Acceptation du mandat**

Monsieur Thomas Bied-Charreton déclare que rien ne fait obstacle à l'exercice du mandat qui lui est confié ; qu'en conséquence, il l'accepte.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par l'associé unique également Président pour acceptation de ses fonctions.

\*Bon pour acceptation des fonctions de Président

---

Monsieur **Thomas Bied-Charreton\***